Commission européenne

LESBIENNES
GAYS
BISEXUELS
TRANS
INTERSEXUÉS
HÉTÉROS

TOUS DIFFERENTS TOUS EGAUX #EU4LGBTI

L'EGALITE EST UNE VALEUR FONDAMENTALE DE L'UE

Nous avons tous le droit d'être traités de la même manière, indépendamment de notre orientation sexuelle, de notre identité de genre ou de nos caractéristiques sexuelles. L'Union européenne (UE) promeut année après année l'égalité de traitement à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels, trans et intersexués (LGBTI). Si des progrès sont réalisés, la discrimination existe toutefois toujours. Il est possible que certaines personnes ne se sentent pas en sécurité dans les espaces publics, qu'elles n'aient pas les possibilités professionnelles que d'autres considèrent comme acquises; qu'elles ressentent le besoin de cacher qui elles sont à l'école. Elles sont susceptibles d'être discriminées en ce qui concerne l'accès aux soins de santé, la reconnaissance juridique de l'identité de genre dans les documents officiels ou simplement dans leur vie quotidienne.

La discrimination touchant les personnes LGBTI va à l'encontre des valeurs fondamentales de l'UE et, tant que ce problème persiste, l'UE continuera d'œuvrer en vue d'y mettre un terme.

CONNAISSEZ VOS DROITS

Au niveau de l'UE, la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle sur le lieu de travail est illégale depuis 2000 au titre de la directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi. Cette directive vous protège juridiquement si, par exemple, vous estimez que vous faites l'objet d'un traitement injuste sur la base de votre orientation sexuelle lorsque vous vous portez candidat à un emploi ou à une promotion. Elle vous protège également contre les intimidations et le harcèlement sur le lieu de travail.

En vertu de la législation européenne, les États membres ont mis en place des organismes nationaux de promotion de l'égalité et, dans un certain nombre de pays, ces organismes couvrent également la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Ces organisations, ainsi que des ONG et des syndicats, seront en mesure de vous aider si vous estimez que vous faites l'objet de discriminations au travail ou lorsque vous postulez à un emploi.

La Commission européenne a aussi présenté une proposition visant à étendre cette protection à la sécurité sociale, aux soins de santé et à l'accès aux biens et aux services comme le logement. Cette proposition doit encore être adoptée par le Conseil de l'Union européenne et par le Parlement européen. Certains États membres ont déjà adopté des législations de ce type au niveau national.

QUELLES SONT LES ACTIONS DE L'UE EN FAVEUR DE L'EGALITE DE TRAITEMENT DES PERSONNES LGBTI?

Pour lutter contre la discrimination à laquelle sont confrontées les personnes LGBTI, la Commission européenne a élaboré la **«liste de mesures permettant de faire progresser l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTI»**. Voici quelques exemples concrets:

Soutien de la société civile

Les ONG sont des moteurs clés du changement. C'est la raison pour laquelle la Commission européenne soutient les organisations de la société civile œuvrant en faveur des personnes LGBTI par l'intermédiaire du programme «Droits, égalité et citoyenneté» et du programme Erasmus+. Cette aide financière soutient par exemple les actions suivantes: des marches des fiertés dans les pays baltes et en République tchèque, des campagnes contre l'intimidation dans des écoles grecques ainsi que des outils en ligne pour prévenir les discours haineux en Italie.

En dehors de l'UE, l'homosexualité est toujours un délit dans plus de 70 pays et est passible de la peine de mort dans huit d'entre eux. Dans ces pays, les défenseurs des droits humains des personnes LGBTI bénéficient du soutien de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme.

Discours haineux et crimes haineux

Les discours haineux et crimes haineux à l'égard des homosexuels et des trans constituent des attaques contre la dignité d'une personne. Ils privent les victimes de leurs droits fondamentaux. La Commission encourage les débats entre les États membres, veille à l'échange des meilleures pratiques et élabore des conseils informels sur la manière de mieux prévenir les discours haineux et les crimes haineux et de mieux lutter contre ces phénomènes.

Gestion de la diversité

Nous passons une grande partie de notre temps au travail, et personne ne devrait s'y sentir vulnérable en raison de son orientation sexuelle. La Commission encourage les entreprises à créer des lieux de travail accueillants pour les personnes LGBTI grâce à la plateforme européenne des chartes de la diversité. Actuellement, 27 % des entreprises qui ont signé la charte de la diversité axent également leurs actions en faveur de la diversité sur l'orientation sexuelle. La Commission européenne prend des actions pour augmenter ce nombre.

Sensibilisation

Bien trop souvent, nous ne connaissons pas les types de défis auxquels les personnes LGBTI sont confrontées. Afin de faire entendre leurs voix, la Commission prépare actuellement des témoignages vidéo de personnes LGBTI et organise des débats dans les États membres. Ces vidéos et débats examinent la discrimination à laquelle font face les personnes LGBTI ainsi que les actions pouvant être prises pour améliorer leur situation.

La Commission affiche également son soutien publiquement en illuminant son siège, le Berlaymont à Bruxelles, dans les couleurs du drapeau arc-en-ciel lors de la Journée mondiale contre l'homophobie (17 mai) et en participant à l'EuroPride.

ACCEPTATION SOCIALE ET DISCRIMINATION: LES RESULTATS DE LA FRANCE PAR RAPPORT A LA MOYENNE DE L'UE

Pourcentage sur une année **des personnes LGBTI confrontées à la discrimination ou au harcèlement**.

La moyenne européenne montre que seule la moitié de la population se sent à l'aise par rapport à l'idée qu'une **personne LGBTI soit élue à la fonction politique la plus élevée**.

Seule la moitié des Européens se sent à l'aise lorsque des **couples gays montrent leur affection en public** (par exemple, s'embrassent ou se tiennent par la main).

La discrimination est peut-être répandue, mais la grande majorité des Européens sont **favorables à l'égalité des droits** pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuels, trans et intersexués (LGBTI).

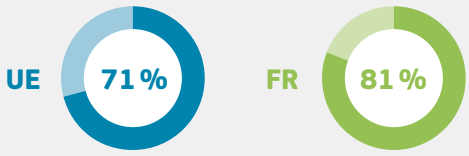

*Sources: **Eurobaromètre spécial 437- Discrimination dans l'UE en 2015** et **Enquête sur les personnes LGBT dans l'UE, FRA, 2013***

POUR EN SAVOIR PLUS: ec.europa.eu/lgbti #EU4LGBTI

https://twitter.com/EU_Justice https://www.facebook.com/EUJustice https://www.youtube.com/user/EUJustice